



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 02 MARS 2026**

**Date de la convocation** : 20 février 2026

**Conseillers en exercice** : 33

**PRESIDENT** : LORGEUX Jeanny, Maire,

**ETAIENT PRESENTS** : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. LEROY, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. De REDON, Mme PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE** : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

**EXCUSÉS** : Mme ORTH, Conseillère Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,  
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,

**ABSENTS** : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire,  
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale,  
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,  
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

---

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DES LOCAUX DE LA SALLE DE  
SPECTACLE « LA PYRAMIDE-ESPACE FRANÇOIS 1ER » AU PROFIT DE LA COMPAGNIE DE  
GENDARMERIE DE LA VILLE- N° 26/02 - 05**

**Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

"La Gendarmerie nationale sollicite la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble des locaux de la salle de spectacle « La Pyramide – Espace François 1er ». Cette mise à disposition a pour objet de permettre la réalisation, au bénéfice des militaires de la compagnie basée dans la Ville, d'entraînements professionnels aux techniques d'intervention et au maintien en condition opérationnelle des personnels.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction pour une période d'un an à compter de la date de signature et pour une durée maximale de 3 ans.

Je vous propose d'accepter cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent."

.../...



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité :**

- **d'approuver** la convention avec la Gendarmerie nationale de mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble des locaux de la salle de spectacle « La Pyramide – Espace François 1er » ;
- **d'autoriser** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le

04 MARS 2026

Mis en ligne sur le site internet le

05 MARS 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai  
de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

**Pour Copie Conforme,**

**Le Maire,**

**La secrétaire,**

**Jeanny LORGEUX**



**Laurence MERCIER**